



**Résolution des Elus du CSE Siège de France Télévisions sur l'Information sur le  
déploiement du projet de l'organisation de l'autopromotion et de la direction artistique  
au sein de la Direction des Antennes Nationales  
(Point n°2)**

Les élus du CSE Siège restent inquiets au vu du peu d'informations transmises dans le plan d'action de la direction.

Des questions restent en suspens et pas des moindres :

- Des salariés n'ont toujours pas d'affectation ;
- L'activité des personnels transférés à France Télévisions Studio n'est pas définie et les conditions de travail ne sont pas précisées ;
- Quant à la question des CDDU elle ne fait pas partie du projet.

Les élus constatent que désormais la gestion de l'Autopromotion intégrera la participation de France Télévisions Studio et à ce titre, ils estiment nécessaire, voire indispensable que les responsables du projet côté FTVS viennent en instance pour exposer leur projet et répondre à leurs questions.

Certes, France Télévisions Studio ne fait pas partie du périmètre du Siège.

Pour autant le projet proposé implique la filiale et une partie de l'activité initialement dévolue au Siège sera à l'avenir réalisée par la filiale qui travaillera avec des salariés en CDI comme en CDDU.

Les élus du CSE siège ne peuvent abandonner leur responsabilité, quant à la santé et à la sécurité des salariés concernés.

Ils demandent à la direction de faire droit à leur requête et qu'à l'occasion du CSE du mois de mai, un échange soit organisé entre les élus, les représentants de l'Autopromotion à France Télévisions, SA et l'équipe projet de France Télévisions Studio

Paris, le 10 avril 2024.

**Votants** : 24 voix

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

*L'ensemble des organisations syndicales FO, CGT, CFDT, UNSA, CGC, SNJ s'associent.*